

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 AVRIL 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Pascal PELINSKI à Jean-Pierre ROUILLON
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING
David CARABIN à Baptiste PAVOT

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 27 mars 2015

N° 2015-012

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Messieurs MULLER et MOLODTZOFF

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Philippe BERTRAND-DRIRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur les rues De Gaulle, Odinet et une partie de la rue du Lion d'Or (par délibération du 22 septembre 2011) et de l'Orme (par délibération du 27 juin 2012).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de prime de ravalement de façades déposées par :

- ❖ M. MULLER Jean-Paul, pour un immeuble sis 18 avenue Charles Odinet,
- ❖ M. MOLODTZOFF Eric, pour un immeuble sis 34 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 5 mars 2015 propose au conseil municipal, au vu des dossiers présentés, de fixer les primes comme suit :

- ❖ M. MULLER Jean-Paul : prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 7 925,50 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),
- ❖ M. MOLODTZOFF Eric : prime de 1 242 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 966,76 euros),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à Messieurs MULLER et MOLODTZOFF pour les montants sus indiqués.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 de la commune.

Le Maire,
Bertrand KLING

